

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SIEL-TE

### Séance du 18 septembre 2023

Nombre de membres du  
Bureau :

L'an deux mille vingt-trois,

Le dix-huit septembre,

A neuf heures trente,

se sont réunis à St Priest en Jarez, les membres du Bureau du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire, dûment convoqués le douze septembre deux mille vingt-trois.

En exercice : 35  
Présents : 18  
Pouvoirs : 7  
Votants : 25

#### OBJET

**Délibération  
2023\_09\_18\_17B  
Convention de partenariat  
Tenerrdis :**

#### Présents :

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente  
Henri BONADA, Patricia CHAUVE, Marc CHAVANNE, Jean-Louis CHOUVELLON, François DUMONT, Martial FAUCHET, Béatrice FOURNEL, Michel GANDILHON, Thierry GOUBY, Alain LIMOUSIN, Serge RAULT, Didier PICARD, Pascal PONCET, Séverine REYNAUD, Pierre SIMONE, Bernard SOUTRENON, Jean-Paul TISSOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Votes Pour : 25

Votes Contre : 0

Abstention : 0

#### Pouvoirs déposés :

Mandant : Gérard BAROU

Mandataire : Thierry GOUBY

Mandant : Vincent BONNICI

Mandataire : Bernard SOUTRENON

Mandant : Stéphane HEYRAUD

Mandataire : Bernard SOUTRENON

Mandant : Marc LAPALLUS

Mandataire : Henri BONADA

Mandant : Didier PONCET

Mandataire : Pascal PONCET

Mandant : Daniel PRUD'HOMME

Mandataire : Henri BONADA

Mandant : Xavier VILLARD

Mandataire : Henri BONADA

**Absent(s) excusé(s) :** Georges BERNAT, Vincent BONNICI, Jean-Paul CAPITAN, Nicolas CHARGUEROS, Marianne DARFEUILLE, Sébastien DESHAYES, Sylvie FAYOLLE, Annick FLACHER, Stéphane HEYRAUD, Marc LAPALLUS, Gilles PERRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Didier PONCET, Daniel PRUD'HOMME, Pierre VERICEL, Xavier VILLARD.

Le secrétariat a été assuré par Jean-Paul TISSOT

Madame la Présidente expose :

**CONSIDERANT** que TENERRDIS organise chaque année de nombreux événements clefs pour structurer, nourrir et accompagner les territoires ;

Le Pôle de compétitivité TENERRDIS engagé dans une démarche collaborative, a sollicité le SIEL pour organiser le 9 novembre 2023 la Journée Collaborative TENERRDIS consacrée aux Ecosystèmes Ruraux

**CONSIDERANT** l'intérêt pour le SIEL-TE de participer à l'organisation et la programmation d'une journée collaborative destinées aux acteurs publics et privés sur les enjeux de la transition énergétique au sein des écosystèmes ruraux

**Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL-Territoire d'Energie Loire, à l'unanimité / la majorité :**

**APPROUVE** la convention de partenariat à intervenir avec TENERRDIS pour l'organisation de la journée collaborative du 9 novembre 2023.

**AUTORISE** Mme la Présidente à signer tout pièce à intervenir dans ce dossier.

Fait et délibéré en séance

Le 18 septembre 2023

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme, la Présidente



Marie-Christine THIVANT

Publiée le .....

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

# CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE Le SIEL-TE Loire et TENERRDIS

## Entre les soussignés

Le SIEL-TE Loire, dont le siège social est situé au 4, Avenue Albert RAIMOND à Saint-Priest-En-Jarez représenté par Marie-Christine THIVANT en sa qualité de Présidente, dument habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du bureau en date du 18 septembre 2023

Ci-après désignée « **SIEL-TE** »

d'une part,

Et

TENERRDIS, association de loi 1901 dont le siège social est situé à Polytec, 19 rue des Berges, CS 90064, 38024 GRENOBLE Cedex 1, représenté par Madame Séverine Jouanneau Si Larbi, en sa qualité de Déléguée générale dument habilité aux fins des présentes par le bureau en date du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Ci-après désignée « **TENERRDIS** »

d'autre part,

Le SIEL-TE et TENERRDIS étant ci-après dénommées collectivement les « **Parties** » ou individuellement la « **Partie** ».

## IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT

Le SIEL-Territoire d'énergie Loire est un établissement public de coopération intercommunale de maille départementale. Syndicat mixte, il regroupe toutes les communes (323) et intercommunalités de la Loire ainsi que le Département. Créé en 1950, le SIEL-Territoire d'énergie Loire a, dès son origine, œuvré pour l'électrification du territoire, notamment en zone rurale.

Acteur de premier plan pour la transition énergétique locale, il accompagne les collectivités dans l'optimisation énergétique de leurs bâtiments publics. Il développe les énergies renouvelables en assurant la maîtrise d'ouvrage de générateurs solaires photovoltaïques et des réseaux de chaleur bois-énergie

Tenerrdis figure parmi les 55 pôles de compétitivité français, structures reconnues pour leur contribution dans l'innovation et la compétitivité des entreprises, et la création d'emplois dans les secteurs d'avenir. Pôle de compétitivité de la transition énergétique en Auvergne Rhône-Alpes, Tenerrdis fédère plus de 270 entreprises, collectivités et organismes de recherche et de formation. Le pôle est actif sur 9 filières (PV, éolien, hydroélectricité, gaz renouvelables, hydrogène, infrastructures électriques, construction, batterie, chaleur/froid) au service des écosystèmes territoriaux ruraux, urbains et industriels.

## CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

### ARTICLE 1 : Objet de la convention

Le SIEL-TE et TENERRDIS sont convenus d'organiser en partenariat une journée collaborative le 9 novembre 2023 au Pôle Festif du Fay à Saint-Jean-Bonnefonds

Cet événement dédié aux écosystèmes ruraux a vocation à réunir les décideurs publics et les offreurs de solutions pour faire émerger les solutions techniques, les leviers de déploiement et les moyens pour accélérer la transition énergétique au sein des territoires ruraux de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

### ARTICLE 2 : Modalités d'organisation de l'événement

Le programme de l'événement est construit entre TENERRDIS et le SIEL-TE sur la base des propositions suivantes :

- Enjeux climatiques des territoires ruraux
- Produire l'énergie sur les territoires
- Susciter l'adhésion aux EnR
- Gérer l'énergie sur le territoire
- Utiliser l'énergie sur le territoire
- Développer et accompagner les projets d'EnR.

Dans le cadre de ce préprogramme le SIEL-TE est sollicité pour

- Une prise de parole de la Présidente ou du 1<sup>er</sup> Vice-Président,
- L'animation d'un atelier, la participation à une table ronde ou un retour d'expérience.

L'organisation de ces différentes participations seront coordonnées au niveau technique entre TENERRDIS et le SIEL-TE.

#### ARTICLE 3 : Engagements de TENERRDIS

TENERRDIS :

- assure toute l'organisation matériel et logistique de l'événement,
- assure la communication de l'événement,
- veille à associer le SIEL-TE chaque fois que nécessaire et notamment dans la finalisation du programme et sa participation à l'animation de l'événement,
- met à disposition un espace permettant l'installation d'un stand présentant le SIEL ou ses partenaires (SEM Soleil, TEARA)
- offre 5 entrées gratuites à l'événement pour les salarié.es du SIEL-TE (hors intervenants)

#### ARTICLE 4 : Engagements du SIEL-TE

Le SIEL-TE en sa qualité de partenaire de la journée collaborative consacrée aux Ecosystèmes Ruraux

- Identifie le lieu d'accueil de l'événement et en assumera la prise en charge financière
- Acquière 20 places dans la limite de 50 € l'unité et s'assure de fournir les coordonnées de ses invités à Tenerrdis
- Diffuse l'information de l'évènement à ses membres et à son réseau

#### ARTICLE 5 : Durée de la Convention

La présente convention est conclue pour la durée de l'évènement. Elle produira ses effets à compter de sa notification.

#### ARTICLE 6 : Communication

Le Logo du SIEL-TE sera apposé sur l'ensemble des supports relatifs à l'événement

- publications on-line pour annoncer l'événement (site internet, réseaux sociaux, newsletters)
- supports diffusés le jour J (présentations, signalétique...)
- supports mis en ligne sur le site adhérent Tenerrdis après l'événement

Un post LinkedIn dédié pour annoncer le soutien et présenté le SIEL-TE sera réalisé sur la page LinkedIn de Tenerrdis en amont de l'événement.

Le SIEL-TE est invité à fournir une vidéo de présentation de son organisme à Tenerrdis, qui s'engage à la diffuser en début d'événement. Cette vidéo devra être fournie à J-2.

Cette communication est valorisée à hauteur de 1 000 €.

**ARTICLE 7 : Litiges**

La présente Convention est régie par le droit français.

Tout litige né de l'exécution de cette convention sera porté, à défaut de conciliation amiable, devant le Tribunal administratif de Lyon.

<b>Fait en deux exemplaires originaux</b>	<b>A Saint-Priest-en Jarez</b>
<b>Pour le SIEL</b>	<b>Pour TENERDIS</b>
<b>Marie-Christine THIVANT Présidente</b>	<b>Séverine Jouanneau Si-Larbi Déléguée générale</b>